

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €
Siège social : Scop SOL7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 Privas
793.410.176 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et huit mars à 18 heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable de minimum 50 000 €, société à gouvernance coopérative dont le siège est situé à Sol7 Energies, 445 avenue Marc Seguin, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 10 février 2024 à 15h30.

L'assemblée est présidée par M. Bruno ROBIN, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme Evelyne MEDVES.

M. Alain BOISSIER et M. Franck MICHALON, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 48 sur un total de 92 actionnaires, soit 52%. Le Président remercie tous les participants pour leur présence ainsi que toutes les personnes ayant envoyé un pouvoir.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Le Président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 3%
3. Le renouvellement des membres du collège de gestion
4. La présentation des perspectives pour 2024-2025

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux actionnaires d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent. Ce dernier ne fait l'objet d'aucun commentaire des actionnaires qui l'approuvent.

En préambule à cet ordre du jour, Bruno Robin, dont c'est la première année de présidence, remercie Yves de Bressy pour tout le travail qu'il a accompli depuis 2015 en tant que trésorier et président et parce qu'il reste au Conseil de gestion comme vice-président et responsable d'exploitation.

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Lecture est ensuite donnée par le Président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le Président détaille les projets d'investissement de l'année écoulée et les perspectives pour 2024-2025.

Le Collège de gestion fait avancer les choses en se réunissant une fois par mois à la Maison des associations de Privas. Tout actionnaire qui le souhaite peut participer à une réunion du Collège de gestion et sera bienvenu(e).

Nous avons plusieurs projets d'investissement à l'étude fin 2022. Nous avons notamment répondu à un appel d'offres de la CAPCA sur un gros projet de solarisation à La Voulte. Notre proposition n'a malheureusement pas été retenue, mais nous sommes malgré tout satisfaits de savoir que ce projet aboutira, notre vocation étant de promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Parmi tous les projets étudiés au cours de l'exercice 2022-2023, finalement seuls deux projets d'investissement seront réalisés en 2024 :

- Une centrale de 36 kWc sur le toit du siège social du groupe LEXOM, situé dans la zone du Lac à Privas, dont la mise en service a eu lieu le 12 février 2024. Nous vous remettons aujourd'hui un carton d'invitation à son **inauguration le 12 avril 2024 à 11 heures**, en espérant que vous pourrez venir partager ce moment festif, sachant que les deux collectivités actionnaires d'OPE qui sont la CAPCA et la commune de Saint-Priest seront représentées respectivement par M. François Arsac, président de la CAPCA, et Mme Sandrine Chareyre, maire de Saint-Priest.
- Une extension de 36 kWc sur le toit de l'école primaire Clotilde Habozit sur laquelle nous avons déjà installé une 100 kWc en 2020. Cette réalisation devrait aboutir fin 2024.

En conséquence, nous n'avons pas poursuivi l'expérience de professionnalisation en 2023, le contrat en CDD de Cédric Vinatier se terminant le 31 décembre 2022.

Parmi les moments marquants de l'année écoulée, citons en particulier l'anniversaire des 10 ans d'Ouvèze Payre Energies qui a été fêté le 13 juin 2023 au cinéma Le Vivarais à Privas avec la projection du film « WE THE POWER » suivie d'un cocktail à la Brasserie Saint-Louis avec une quarantaine de participants motivés.

Le président aborde ensuite le sujet de l'autoconsommation collective qu'OPE souhaiterait bientôt voir concrétiser par un projet pilote. Répondant aux questions des actionnaires présents, il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de créer une société tiers pour gérer l'autoconsommation collective, la SAS Ouvèze Payre Energies pouvant être la « Personne morale organisatrice » (PMO) regroupant un ou des producteurs ainsi que des consommateurs.

Il est possible de convertir des installations déjà existantes, actuellement sous contrat d'obligation d'achat de 20 ans avec EDF, dans un projet d'autoconsommation collective et,

inversement, de réintégrer le contrat d'obligation d'achat par la suite si on le souhaitait pour une raison ou une autre.

OPE dispose déjà d'une production d'électricité pouvant aller jusqu'à 600 000 kWh par an. Bruno Robin et Eric Monnier ont rencontré plusieurs entreprises intéressées pour entrer dans le projet comme producteur ou comme consommateur. La réglementation précise que la distance séparant les deux participants d'une opération d'autoconsommation collective les plus éloignés (consommateur ou producteur) ne doit pas dépasser 2 km (10 km à titre dérogatoire pour la zone de Privas).

Evelyne Medves et Bruno Robin ont suivi le 19 décembre 2023 une formation d'une journée à Villeurbanne sur l'autoconsommation collective citoyenne organisée par Energie Partagée et les Centrales villageoises.

La préconisation est de lancer un projet pilote dès que possible.

C'est ensuite au tour de Yves de Bressy de prendre la parole pour exposer la production des 15 centrales en activité pendant l'exercice 2022-2023.

Du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, les centrales d'OPE ont produit **589 293 kWh**, en baisse sensible de 5,47 % et depuis le début de son activité OPE a produit **2 278 447 kWh**. Le rendement moyen des installations est de **1 218 kWh/kWc** sur cet exercice, en légère baisse par rapport à 2022.

Cet exercice a vu un ensoleillement sensiblement inférieur à la moyenne et des températures élevées cet été, pénalisant les meilleures productions. Quand il fait très chaud, cela écrase la production. Ainsi, les premières installations en intégration de toiture souffrent davantage même si ce ne sont pas elles qui tirent la production.

On voit par ailleurs la production s'atténuer depuis 3 ans du fait d'un problème d'encrassement des panneaux solaires. Pour des raisons de sécurité, nous ne faisons pas appel à des bénévoles pour le nettoyage. Nous avons d'ores et déjà passé commande auprès d'une entreprise de nettoyage qui possède une nacelle avec bras articulé afin de procéder au nettoyage de quatre de nos installations avant l'été. La différence de production avant et après nettoyage peut être énorme, comme Franck Michalon, propriétaire de la toiture OPE2, en témoigne, ayant lui-même procédé au nettoyage des panneaux sur son toit.

Sur l'ensemble des installations, Yves de Bressy relève celles ayant fait l'objet de réparations, notamment en raison d'une défaillance d'un onduleur. Force est de constater que les seuls onduleurs ayant fait l'objet de pannes sont des CEFEM, une dizaine d'interventions ayant été nécessaires depuis 2019. L'installation OPE15, par exemple, est tombée en panne au bout de 3 semaines et de nouveau l'été dernier en plein mois d'août, faisant perdre une partie non négligeable de la production le temps des réparations.

Inversement, sur les installations OPE1 et OPE2 les onduleurs SMA ne se sont jamais arrêtés. Pour information, les onduleurs sont amortis sur 10 ans, mais ils peuvent durer jusqu'à 12 ou 15 ans.

La question se pose par conséquent pour l'avenir concernant le choix des onduleurs. Certes, le choix des onduleurs CEFEM est plus vertueux en termes de proximité géographique mais le problème c'est la perte de productivité qu'ils engendrent.

Enfin, Yves de Bressy souligne la charge d'exploitation grandissante avec 15 et maintenant 16 centrales en activité. Heureusement, nous avons mis en place un système de télésurveillance à distance avec EPICES, ainsi qu'un contrat de maintenance avec HELIOSCOP pour assurer les visites annuelles de contrôle et en cas de panne. Il n'en reste pas moins qu'il faut se rendre sur place à chaque problème.

La situation comptable

M. Patrick GRANJON, trésorier d'OPE, indique qu'au 30 septembre 2023, le nombre d'actionnaires était de 92, dont 2 collectivités territoriales (la CAPCA et la mairie de Saint-Priest) et 8 personnes morales, pour 4 392 actions au taux nominal de 30 €, soit un capital nominal de 131 760 €.

L'actionnariat est présenté aux actionnaires en quatre catégories, la CAPCA étant notre principal actionnaire avec 13,66% des actions détenues.¹

Tranches d'actionnariat	Nombre d'actionnaires	%	Nombre d'actions	%	Capital (€)	Capital moyen (€)
1 à 9 actions	42	45,65	225	5,12	6750	161
10 à 49 actions	32	34,78	658	14,98	19740	617
50 à 199 actions	11	11,96	972	22,13	29160	2651
200 à 600 actions	7	7,61	2537	57,77	76110	10873
TOTAUX	92	100	4392	100	131760	1432

L'arrivée de 6 nouveaux actionnaires a permis une augmentation de capital de 179 actions par rapport à l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à **650 977 €**, en baisse de 3,74% par rapport à l'exercice précédent du fait de l'absence de nouvel investissement, avec un chiffre d'affaires de **81 445 €** (-2,7% par rapport à 2022) correspondant à la vente de notre production à EDF et ENERCOOP, ce qui a permis de dégager un résultat net comptable de **16 439 €** (soit 20% du chiffre d'affaires).

N'ayant effectué aucun emprunt sur cet exercice, l'endettement diminue significativement (près de 10 %) passant de **381 000 €** à **345 000 €**.

Nos capitaux propres progressent de 5% sur cette même période, passant de **285 000 €** à **301 000 €**.

Le solde de trésorerie s'est amélioré, passant de **5 645 €** en début d'exercice à **22 369 €** au 30 septembre 2023.

2. La proposition d'augmenter la prime d'émission de 3%

M. Patrick GRANJON rappelle que nous avons créé la prime d'émission lors de l'Assemblée générale de 2022 pour un montant de 12 % de la valeur nominale des actions de 30 €, afin de « rattraper » en quelque sorte l'évolution de la société après 8 années d'existence sans aucune valorisation.

Lors de l'assemblée générale de 2023, la prime d'émission a de nouveau été augmentée de 5%.

¹ Chacun des actionnaires ne peut, directement ou par personnes interposées, détenir plus de 20 % des actions émises par la société (Article 10 des Statuts).

Le Collège de gestion propose que la prime d'émission soit augmentée cette année de 3 %.

Autrement dit, l'action aura pris 20 % en moins de 3 ans.

Le Collège de gestion propose aussi de porter à 4 % la rémunération des apports en comptes courants d'associés.

Le Trésorier indique que, si l'Assemblée générale approuve cette proposition, l'affectation du résultat de **16 438,78** se fera de la manière suivante :

- 10% au compte « réserve légale », soit **1 643,87 €**
- **3 957,30 €** au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit **10 837,61 €**.

S'ensuit un débat entre les participants sur les pourcentages d'augmentation proposés pour la prime d'émission et pour la rémunération des apports en comptes courants d'associés.

Par exemple, M. Denis Haton d'Aurance Energies s'interroge sur la rémunération des CCA et se demande s'il est souhaitable qu'elle soit plus élevée que la prime d'émission, au risque d'inciter à vendre des actions pour placer son argent en CCA.

Certains actionnaires arguent que la prime d'émission pourrait être plus élevée, avec une augmentation de 5%, afin d'inciter les actionnaires à « rester » au sein d'OPE et de rendre l'achat d'actions plus attrayant pour trouver de nouveaux actionnaires.

D'autres estiment qu'OPE est une société citoyenne dont les actionnaires se satisfont d'une juste rémunération sans pour autant rechercher une forte rentabilité.

M. Ladreyt, maire de Freyssenet représentant la CAPCA, observe que 3% ou 5% ne feront pas une grande différence sur le montant total des actions des « petits » actionnaires qui sont les plus nombreux. Quant aux plus gros actionnaires comme la CAPCA, 3% ou 5% ne modifiera pas leur actionariat dans OPE, car ils participent au développement des énergies renouvelables.

Franck Michalon propose qu'on vote pour que l'augmentation de la prime d'émission passe de 3% à 5% afin de sonder les pour et les contre.

Le Collège de gestion accepte, mais le résultat est autant de Pour que de Contre. Le Collège décide alors de donner prépondérance à la voix du président. Par conséquent, l'augmentation de la prime d'émission proposée par le Collège de gestion est maintenue à 3%.

3. Le renouvellement des membres du collège de gestion

Le collège de gestion doit être renouvelé par tiers chaque année, afin que le plus grand nombre d'actionnaires puissent y participer et d'éviter que son contrôle soit détourné pour des fins personnelles. Un membre peut effectuer plusieurs mandats de trois ans mais doit recevoir l'approbation de l'assemblée générale. De même, sur proposition du collège, les nouveaux membres sont nommés par l'assemblée générale après s'être présenté(e)(s).

M. Yves de BRESSY, vice-président, chargé de gestion opérationnelle, est candidat pour le renouvellement de son mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2026.

VOTE DES RESOLUTIONS

Résolution 1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 2. Capital social variable

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2023, valide le montant du capital social de 131 760 euros, soit 4 392 actions de 30 € ;

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 3. Prime d'émission

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, augmente la valeur de la prime d'émission de 3% sur le montant de l'action nominale de 30 €, soit 0,90 € par action.

Avec les 17% votés les années précédentes, la valeur de la prime d'émission totalise 20% de 30 €, soit 6 € par action.

Voix pour : 26 contre : 13 abstentions : 9

La résolution est adoptée à la majorité

Résolution 4. Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2023 faisaient apparaître un résultat net positif de 16 438,78 €, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 10% au compte « réserve légale », soit **1 643,87 €**
- **3 957,30 €** au compte « prime d'émission »
- le solde au compte « report à nouveau », soit **10 837,61 €**.

Après affectation :

- la réserve légale s'élèvera à **6 885,76 €**
- le compte prime d'émission à **26 382 €**
- et report à nouveau positif à **29 682,67 €**.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 5. Amélioration des capacités de financement

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve l'objectif d'augmentation du capital de 30 000 € et la rémunération des apports en comptes courants d'associés à hauteur de 4 %.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 6. Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de M. Yves de Bressy, résidant Quartier Rochemaure à Lyas. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Voix pour : 47 contre : 0 abstentions : 1
La résolution est adoptée à la majorité

Résolution 7. Projets d'installations à venir

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à entreprendre les études en vue de la réalisation de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables et notamment d'autoconsommation individuelle et collective pour un montant d'investissement maximal de 600 000 €, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 8. Développement de projets

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, autorise le collège de gestion à consacrer un budget annuel maximal de 10 000 € pour assurer les tâches liées au développement de projets.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 9. Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Voix pour : 48 contre : 0 abstentions : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le Président
Bruno Robin

Rapporteur
Evelyne Medves

Le Premier scrutateur
Franck Michalon

Le second scrutateur
Alain Boissier